

COMMUNE DE NOIDANS-LE-FERROUX
Rue du Centre – 70130 Noidans-le-Ferroux

**AMENAGEMENT D'UNE CHAUFFERIE
DANS UN BATIMENT EXISTANT
A NOIDANS-LE-FERROUX
- 70130 -**

C.C.T.P.

LOT N°02 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS

LE 09 OCTOBRE 2009

ACHITECTE BERGERET & ASSOCIES	105, Rue Baron Bouvier – 70000 VESOUL	Tel : 03.84.97.17.67	Fax : 03.84.76.09.79
MAITRE D'OEUVRE ASSOCIE HABITAT ET CONSTRUCTION JEAN-MARIE PERRIN	60, Rue Gérôme – 70000 VESOUL	Tel : 03.84.76.37.76	Fax : 03.84.76.49.34
ECONOMISTE SARL BECIF JEAN – JACQUES POLIEN	98, Bd. des Allies – 70000 VESOUL	Tel : 03.84.76.50.81	Fax : 03.84.76.45.23
BET STRUCTURE SANTINI INGENIERIE	Rue du Petit Montmarin– 70000 VESOUL	Tel : 03.84.97.01.40	Fax : 03.84.97.01.41

1 – GENERALITES

1.1 OBJET

- 1.1.1** Le présent descriptif traite de l'ensemble des travaux nécessaires de MENUISERIES EXTERIEURES BOIS de METALLERIE l'aménagement d'une chaufferie bois dans un bâtiment existant, pour le compte de la commune de Noidans-le-Ferroux, Rue du Centre – 70130 Noidans-le-Ferroux

1.2 CONFORMITE AUX DOCUMENTS OFFICIELS

- 1.2.1** L'entrepreneur devra de part ses connaissances, suppléer à toute erreur ou omissions des plans, du CCTP et du cadre de bordereau de prix dont les indications n'ont pas de caractère limitatif
Il devra considérer comme prévu au marché et exécuter tous les travaux que les usages de sa profession indiquent comme nécessaires au parfait achèvement de ses ouvrages, dans les règles de l'art.

1.3 BASE DE CALCUL

- 1.3.1** Outre les prescriptions particulières contenues dans le présent descriptif, les calculs seront soumis aux Règles, Normes, DTU et prescriptions en vigueur à la date de remise des offres :
- Aux DTU suivants :
 - DTU 36.1 : Menuiserie en bois
 - DTU 36.1/37.1 : Choix des fenêtres et des portes extérieures en fonction de leur exposition
 - NF DTU 39 : Miroiterie – Vitrerie
 - Fasc. 249.2 : Conditions générales d'emploi et de mise en œuvre des vitrages isolants faisant l'objet d'un Avis Technique
 - Aux règles TH de calcul de déperditions de base des bâtiments
 - Aux règles THK 97
 - Aux règles THG 91
 - Aux règles THD 91
 - Aux règles NV 65 y compris N84 (Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes et action de la neige sur les constructions)
 - Aux bases de calcul des constructions pour ce qui concerne les charges d'exploitation des bâtiments et charges dues aux forces de pesanteur.
 - Aux documents publiés par le CSTB
 - Aux Certificats d'agrément et Avis Techniques du CSTB correspondant aux divers matériaux à mettre en œuvre pour le présent lot
 - Aux Normes Françaises de l'association de normalisation (AFNOR) homologuées par Arrêté Ministériel en vigueur à la date de remise des offres applicables aux travaux de menuiseries extérieures bois, accessoires et produits entrant dans la composition du présent marché
 - Aux prescriptions techniques et administratives du REEF
 - Aux Normes et Règlements acoustique
 - A l'accessibilité des personnes handicapées à mobilité réduite aux établissements recevant du public
 - Arrêté de permis de construire du ou des Bâtiments
 - Au Code de la Construction et de l'Habitation (Articles R123-1 à R 123-55) :

Aménagement d'une chaufferie bois dans un bâtiment existant

Lot N°02 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS

Construction des bâtiments

Sécurité et protection des immeubles / Sécurité et protection contre l'incendie

- Au Code de l'Environnement
- Au Code de la Santé Publique
- Au Code du Travail
- Au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP : Arrêté du 25 juin 1980 modifié et complété portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

1.3.2 Pièce à consulter

- Le P.G.C.S.P.S. : Les entreprises devront prendre connaissance du P.G.C.S.P.S., qui pourra être joint au présent dossier, établi par le coordonnateur S.P.S., et tenir compte, dans son offre, des recommandations et exigences inscrites dans le dit document.

1.4 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

1.4.1 Provenance des Matériaux :

Avant l'exécution des travaux, l'entreprise adjudicataire devra indiquer à l'Architecte et/ou au Maître d'œuvre la provenance des matériaux et le nom des fournisseurs avec les références et les garanties d'emploi données par ces derniers

Les différents échantillons de tous les matériaux seront remis à l'Architecte et/ou au Maître d'œuvre et soumis avant le commencement des travaux au contrôle des concepteurs

1.4.2 Matériaux :

La nature, la qualité des matériaux employés, leur mise en œuvre et l'exécution des ouvrages devront être conformes à la liste du Cahier des Clauses Techniques Générales (C.C.T.G.) applicables aux marchés publics de travaux.

Les prescriptions et les marques des matériaux sont données à titres indicatifs. Les entrepreneurs pourront utiliser des produits de marque différente dès lors que ceux-ci sont similaires et de qualité équivalente et qu'ils auront reçu le visa de l'Architecte et/ou du Maître d'œuvre après présentation des échantillons.

A défaut de documents techniques précisant les conditions, règles et prescriptions de mise en œuvre données par le fabricant.

Il est bien entendu que l'emploi des procédés ou matériaux non traditionnels ne peut être admis que sur présentation par l'entreprise de l'Avis Technique du CSTB et dans tous les cas où un accord des assurances de responsabilité biennale ou décennale est nécessaire, l'entrepreneur doit justifier cet accord

1.4.3 Contrôle et essais des matériaux :

Avant l'exécution des travaux, l'entreprise adjudicataire devra indiquer à l'Architecte et/ou au Maître d'œuvre la provenance des matériaux et le nom de ses fournisseurs avec les références et les garanties d'emploi données par ces derniers.

Les différents échantillons de tous les matériaux seront remis à l'Architecte et/ou au Maître d'œuvre et soumis avant le début des travaux au contrôle des différents intervenants dans l'équipe de maîtrise

Tous les essais, contrôle et études nécessités par les travaux ou demandés par l'Architecte et/ou le Maître d'œuvre ou le Maître d'ouvrage seront effectués par un

Aménagement d'une chaufferie bois dans un bâtiment existant

Lot N°02 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS

organisme proposé par l'entreprise et agréé par l'Architecte et/ou le Maître d'œuvre, les frais en résultant étant à la charge de l'entreprise.

Les contrôles et essais suivants pourront être demandés par l'Architecte, le Maître d'œuvre et/ou le Maître d'Ouvrage, les frais en résultant étant à la charge de l'entreprise :

- Epreuves d'étanchéité à l'air, à l'eau et au vent
- Essais de résistance des menuiseries
- Essais de résistance des matériaux mis en œuvre au titre du marché

1.4.4 Nettoyage du chantier :

L'attention de l'entreprise est particulièrement attirée sur les obligations concernant le nettoyage.

Elle devra laisser le chantier propre et libre de tous déchets et ce pendant et après l'exécution des travaux dont elle est chargé.

Les nettoyages en cours de travaux seront exécutés quotidiennement et les gravois et déchets seront évacués au fur et à mesure avec frais de décharge inclus.

L'entreprise est responsable du stockage et de l'évacuation de ses gravats, déchets et différents produits de démolition et/ou de conditionnement des matériaux

Elle est tenue de nettoyer et évacuer ses gravois et déchets provenant de ses travaux tant dans le Bâtiment qu'aux abords du Bâtiment.

Le stockage de déchets et décombres dans le Bâtiment et aux abords du Bâtiment est strictement interdit.

L'entrepreneur est tenu de laisser les ouvrages qu'il a exécutés en un état tel que le corps d'état qui lui succède puisse exécuter son travail et ses prestations sans sujétions supplémentaires

En cas de défaillance, ceux ci seront ramassés sur l'ordre de l'Architecte, du Maître d'œuvre, de l'O.P.C ou du S.P.S aux frais des Entreprises intéressées.

Chaque entreprise à la charge du nettoyage, de la réparation et de la remise en état des installations qu'il a salies ou détériorées.

1.4.5 Plans d'Atelier et de Chantier (P.A.C.) :

L'entrepreneur du présent lot établira tous les calculs, plans d'exécution et plans d'atelier et de chantier nécessaires à la réalisation des ouvrages.

Il devra soumettre les plans et calcul à l'agrément de l'Architecte et/ou du Maître d'œuvre ainsi que du Bureau de Contrôle dans un délai de 5 semaines suivant la réception de son Ordre de Service.

Ces plans devront respecter les dispositions des plans établis par l'Architecte et/ou le Maître d'œuvre, sauf accord de ces derniers sur des éventuelles variantes proposées.

Aucun ouvrage ne sera entrepris sans l'accord de l'Architecte et/ou du Maître d'œuvre ainsi que du Maître d'ouvrage

L'approbation des plans ne diminue en rien la responsabilité de l'entreprise

Etablissement des plans d'exécution compris caractéristiques des joints d'étanchéité

Fourniture des Procès-verbaux d'essais AEV

Fourniture des Avis Techniques

Fourniture des types et profils utilisés et justification des inerties en fonction des propriétés mécaniques des matériaux utilisés

Fourniture des éléments de suivi de marquage pour les menuiseries en Aluminium

Fourniture des certificats CEKAL pour les vitrages en précisant les épaisseurs des vitrages

Fourniture des certificats SNJF des joints

Aménagement d'une chaufferie bois dans un bâtiment existant Lot N°02 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS

Fourniture des certificats QUALCOAT + QUALANOD pour les menuiseries et/ou les accessoires en aluminium prélaqué
Fourniture des certificats ADAL pour les menuiseries et/ou les accessoires en aluminium anodisé

1.5 LIMITE DE PRESTATION – RESERVATIONS – PERCEMENTS – SCHELLEMENTS

1.5.1 L'entreprise est tenue d'obtenir de l'Architecte, du Maître d'œuvre et/ou des autres entreprises chargées des autres corps d'état, toutes les prescriptions, descriptions et renseignements sur les ouvrages pouvant avoir une relation avec ceux du présent lot.

Elle devra donner toutes les indications et plans de détails nécessaires pour les réservations à laisser par l'entreprise de «Gros-cœur»

Au cas où ces indications n'auraient pas été données en temps voulu, les refouillements, percements, etc... devront être réalisés par l'entreprise du présent lot : Tous les percements réalisés par l'entreprise, seront effectués par «Carottage», tous les rebouchages des trous percés et réservés sont à la charge de l'entreprise. Il devra travailler en étroite collaboration avec les entreprises chargées des autres corps d'états pour faciliter la coordination et l'exécution des travaux.

1.6 EXECUTION DES TRAVAUX

1.6.1 Obligations de l'entrepreneur

L'entrepreneur titulaire du présent lot est tenu de s'assurer du parfait achèvement de ses ouvrages, sachant que le présent CCTP n'est en rien limitatif et ne déroger d'aucune manière aux règles de l'art.

L'entrepreneur est de part sa qualification, apte à palier à tous défauts d'énonciation. De ce fait, il ne pourra prétendre à aucun règlement en plus-value, ni se dérober devant l'obligation de conformité et du respect des réglementations en vigueur régissant les travaux de sa spécialité. Par ailleurs, si préalablement ou en cours d'exécution, des modifications d'ordre secondaire (Travaux accessoires et annexes) inhérentes à tout chantier s'avèrent nécessaires, l'entreprise ne saurait, de ce fait, demander un quelconque supplément

L'entrepreneur devra établir ses quantités en fonction du CCTP, les quantités portées dans le cadre de bordereau de prix sont fournies à titre indicatif pour renseignements sur la consistance du projet, celles-ci n'ayant aucune valeur contractuelle. Dans le cas où celles portées dans le cadre de bordereau de prix sont utilisées, elles sont réputées avoir été vérifiées par l'entreprise et ne pourront plus être contestées.

Avant toute commande de matériel, l'entrepreneur est tenu de vérifier obligatoirement les cotes disponibles pour l'emplacement du matériel, ainsi que l'adéquation de ces caractéristiques aux configurations définitives des installations

1.6.2 Travaux de menuiserie Bois :

Font partie des travaux de menuiserie Bois :

- Les études, les dessins d'exécution et de détail des ouvrages
- Le transport, la fourniture et la mise en œuvre des matériaux composant les travaux de menuiserie
- La fourniture des profilés, produits et articles métalliques et/ou en matériaux de synthèse entrant dans la composition des menuiseries
- Les traitements de préservation et les protections de tous les profilés et vitrages

SARL BECIF – 98 Bd. Des Alliés – 70000 VESOUL – Tel : 03.84.76.50.81 – Fax : 03.84.75.45.23

Aménagement d'une chaufferie bois dans un bâtiment existant

Lot N°02 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS

- La fabrication en atelier, le chargement, le transport à pied d'œuvre, le stockage provisoire sur le chantier, la pose et la fixation définitive y compris le maintien provisoire
- Les dispositifs pour reprendre correctement les efforts transmis par les menuiseries extérieures au niveau des fixations
- L'exécution des scellements à sec à l'aide de chevilles plastiques, chevilles à expansion, douilles autoforeuses, etc...
- Les mises en jeu, réglages et ajustages des menuiseries
- La fourniture et la pose des quincailleries, des systèmes de manœuvre, d'équilibrage, de suspension, de guidage, de verrouillage, etc...
- Les retouches éventuelles des protections anticorrosion ou de finition peintes, vernies ou laquées en usine et/ou en atelier sur les menuiseries
- Le montage et le démontage des échafaudages pour la réalisation des prestations

1.6.3 Travaux de quincailleries :

La nature et la qualité des quincailleries seront conformes aux Normes NFP et FNQ
Les dimensions, le nombre et le mode de fixation des quincailleries doivent être choisis en fonction des efforts qu'ils sollicitent

La pose des quincailleries courantes sera généralement faite par vis avant pose, les pièces mobiles des articles de quincailleries seront lubrifiées.

Les organes de fixation des «Dormants» seront disposés de manière qu'ils n'apparaissent ni sur l'enduit, ni sur le cochonnet du bâti après habillage

Pose des organes de rotation :

1. Lames de paumelles et fiches encastrées
2. Branches de pentures posées en appliques

Pose des organes de fermeture :

3. Les entailles et mortaises nécessaires pour la pose des organes de fermeture doivent être réalisées au plus juste pour altérer le moins possible la résistance, la durabilité et l'étanchéité des menuiseries tout en permettant une manœuvre facile des parties mobiles.

Les articles de quincailleries seront posés suivant les spécifications du fabricant

1.6.4 Vitrage :

Les différents vitrages seront mis en œuvre dans les conditions prévues au DTU 39 et les diverses instructions des fabricants

Les dimensions de ceux-ci seront déterminées en fonction des dimensions à fond de feuillures, des supports et jeu à réserver tenant compte des tolérances des châssis

Les découpes seront franches et sans éclats

Tout vitrage sera posé avec cales d'assise et périphériques de sections et de natures de matériaux appropriées

Les garnitures d'étanchéité devront rester suffisamment souple pour permettre les mouvements différentiels entre vitrages et châssis sans rupture de l'étanchéité choisie en fonction des exigences propres des vitrages. L'entrepreneur du présent lot devra la signalisation des vitrages pendant la durée des travaux ainsi que le remplacement de ceux cassés et ce jusqu'à la réception des travaux.

Il devra veiller à ce que les vitrages ne reçoivent pas en cours de travaux des projections de ciment, jets d'étincelles et/ou de soudures, qui les attaqueraient superficiellement.

Avant la réception des travaux, les vitrages devront être nettoyés en veillant toutefois aux risques de rayures par poussières abrasives (Ciment, etc...)

Lot N°02 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS

1 MENUISERIE EXTERIEURE BOIS

1.1 GENERALITES

- 1.1 1 ■ Menuiseries et ensembles menuisés totalement en Bois Exotique de Couleur "Claire", traités fongicide et insecticide
- Description du Matériau :
- Ossature :
 - Dormants et ouvrants de 58 mm d'épaisseur finie
 - Champlats d'habillages périphériques intérieurs de 50 mm de largeur au minimum
 - Traverse basse formant rejet d'eau
 - Menuiseries posées soit en applique coté intérieur ou soit entre tableaux existants avec pièces d'appui bois en alignement des doublages existants
 - Ouvrants feuillurés pour vitrage avec parcloses bois
 - Joints d'étanchéité à lèvres entre dormants et ouvrants
 - Pièce d'appui bois monobloc pour les croisées
 - Fixations au Gros-oeuvre : Les dispositifs de fixation devront être conforme aux Normes NF P 23-201 (DTU 36.1), NF P 24-203 (DTU 37.1) et cahier du CSTB n° 3183
 - Les mastic de calfeutrement seront de 1^o Catégorie et bénéficieront du Label SNJF
 - Le traitement des bois devra correspondre à celui de la Classe 3 de la Norme NF EN 335-2 (ou B 50-100-2). La fiche technique du produit et l'attestation de traitement devront être communiqués au Bureau de Contrôle
 - Panneaux pleins :
 - Ossatures intérieures par raidisseurs verticaux et horizontaux en bois exotique
 - Isolation centrale par panneaux semi-rigide de laine de roche
 - Habillage par panneaux en bois exotique d'épaisseur appropriée compris joints d'étanchéité à l'air à l'assemblage
 - Vitrages :
 - Epaisseur et Qualité en fonction des volumes et suivant les Normes en vigueur au moment de l'exécution des travaux.
 - Vitrages à composants Stadip des Ets St Gobain ou équivalent, d'épaisseur appropriée, posés sous parcloses en bois exotique compris cales et joints
 - Pose sur joints néoprène et calages nécessaires
 - Les joints de collage seront sous AVis Technique ou avec Label SNJF
 - Quincaillerie :
 - Ferrage des ouvrants par 2, 3 ou 4 paumelles à broches réglables selon la hauteur (4 Paumelles par vantail de hauteur supérieur à 1,50 ml)
 - Béquilles, poignées, etc... en aluminium anodisé du type Paraphe des Ets Bezault ou équivalent sur rosaces compris rosaces pour cylindre
 - Butées d'arrêt chevillées et vissées en aluminium anodisé, teinte naturelle avec caoutchouc à fixation invisible, Réf. 3137 de chez Bezault ou équivalent pour les portes
- Pose et mise en oeuvre :
- Fixations des menuiseries suivant Normes et Prescriptions du Fabricant.
 - Joint pompe 4 sens d'étanchéité entre les maçonneries et les menuiseries avec mousse fond de joint précomprimé
 - Joints d'étanchéité à l'air.
 - Pattes coudées de 160 pour pose en applique
 - Scellements secs avec visseries en acier cadmié
 - Selon nécessités et/ou besoins, habillages intérieurs par champlats en bois exotique de 6 mm x 40 mm
 - Compris couche d'impressions sur l'ensemble des menuiseries extérieures bois et finition par 3 couches de lasure (Teintes au choix du Maître d'Oeuvre et/ou de l'Architecte)
- Caractéristiques :
- L'ensemble des menuiseries extérieure aura un Classement AEV conformément à la Norme FD P 20-201, soit A*2 E*4 V*A2
 - L'Entreprise devra fournir un P.V. de classement A.E.V. avant toute fabrication et devra bénéficier d'un Certificat de Qualification attaché à l'Avis Technique.

Lot N°02 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS

- Les menuiseries devront bénéficier d'un Avis Technique et d'un certificat de suivi de marquage du CSTB
- L'Entreprise devra communiquer au Bureau de Contrôle les Certificats A.E.V. des Menuiseries Extérieures
- L'Entreprise devra fournir avec son offre les coupes, détails, assemblages, etc... des menuiseries extérieures en Bois
- Le Cahier des Charges de la mousse imprégnée devra être visé par le Bureau de Contrôle

- 1.1 2 ■ Information à l'Entreprise sur la dimension des baies et des menuiseries extérieures
Les dimensions décrites dans les ouvrages ci-après ne sont données qu'à titre indicatif, l'Entreprise adjudicataire sera tenue de se rendre sur place avant tout commencement de mise en fabrication des menuiseries extérieures afin de réaliser un relevé précis avec prise de cotes des encadrements, trémies, ouvertures existantes, etc... afin de réaliser ses ouvrages au plus juste.

1.2 CHASSIS FIXE

Châssis fixe vitré

Description du Matériau :

- Cadre "Dormant" périphérique de section minimale de 58 mm de profondeur en bois dur
- Champlats d'habillage intérieur en périphérie de l'ensemble menuisé de 50 mm de largeur au minimum
- Remplissage du volume vitré par vitrage simple du type "Emalith" en version Stadip
- Pose du volume verrier sous parclozes en bois dur

Particularités :

- Compris toutes sujétions de raccordements, d'isolation et d'étanchéité à l'air et à l'eau
- Tous accessoires et éléments de finition par éléments bois

- 1.2 1 - Dimensions : 500 mm x 600 mm de Ht.
- Compris finition par 3 couches de lasure

► Localisation :

Chaufferie.

1.3 PORTES EXTERIEURES

Porte pleine extérieure pleine, Coupe-Feu 1 Heure

Description du Matériau :

- Cadre "Dormant" périphérique en bois dur, profilés feuilluré à battement incorporés et joints d'étanchéité au droit de la porte
- Cadre "Ouvrant" périphériques en bois dur en profilés feuilluré à battement incorporés et joints d'étanchéité périphérique
- Remplissage du type "Composite" composé de panneaux et/ou lames en bois exotique de couleur Claire aux deux faces compris traitement de tous les chants en Atelier avant pose avec âme centrale "Coupe-Feu" constituée d'isolants rigides collés sous presse en Usine, compris couche d'impression sur toutes les faces et chants avant assemblages assemblés pour façon de joints creux entre panneaux selon les détails de l'Architecte

- Quincailleries :

- Ferrage de chaque vantail par 3 paumelles soudées réglables
- Fermeture coté "Intérieur" du local par barre anti-panique agréée pour porte Coupe-Feu, à barre horizontale et à pêne latéral compris gâche.
- Ouverture coté "Extérieur" par :
 - Demi-cylindre de sûreté, profilés européens pour anti-panique en laiton ou en laiton nickelé satiné du type Sériel S des Ets Bricard ou équivalent, livré avec trois clés et mis sur organigramme du bâtiment
 - Ouverture extérieure par béquille ou poignée de tirage fixe avec manoeuvre du demi-cylindre sur plaque de propreté pour cylindre Européen, ensemble en Aluminium laqué ou anodisé.
 - Ferme-porte hydraulique en partie haute du vantail d'un modèle agréé pour porte Coupe-Feu des Ets BRICARD ou équivalent.
 - Butée d'arrêt du type "Potence murale" chevillée et vissée.

Particularités :

- Compris toutes sujétions de raccordements, d'isolation et d'étanchéité à l'air et à l'eau
- Tous accessoires et éléments de finition par éléments bois.

Nota :

- Les P.V. de classement et de Résistance au Feu seront exigés et seront à transmettre au Bureau de

Lot N°02 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS

Contrôle pour avis.

- 1.3 1
- A 1 Vantail ouvrant sur "L'intérieur"
 - Porte de degré Coupe-Feu de 1 Heure
 - Dimensions : 1 100 mm x 1 900 mm
 - Compris finition par 3 couches de lasure

► **Localisation :**

Chaufferie.

COMMUNE DE NOIDANS-LE-FERROUX
Rue du Centre – 70130 Noidans-le-Ferroux

AMENAGEMENT D'UNE CHAUFFERIE
DANS UN BATIMENT EXISTANT
A NOIDANS-LE-FERROUX
- 70130 -

D.P.G.F.

LOT N°02 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS

LE 09 OCTOBRE 2009

ACHITECTE BERGERET & ASSOCIES	105, Rue Baron Bouvier – 70000 VESOUL	Tel : 03.84.97.17.67	Fax : 03.84.76.09.79
MAITRE D'OEUVRE ASSOCIE HABITAT ET CONSTRUCTION JEAN-MARIE PERRIN	60, Rue Gérôme – 70000 VESOUL	Tel : 03.84.76.37.76	Fax : 03.84.76.49.34
ECONOMISTE SARL BECIF JEAN – JACQUES POLIEN	98, Bd. des Allies – 70000 VESOUL	Tel : 03.84.76.50.81	Fax : 03.84.76.45.23
BET STRUCTURE SANTINI INGENIERIE	Rue du Petit Montmarin– 70000 VESOUL	Tel : 03.84.97.01.40	Fax : 03.84.97.01.41

Lot N°02 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS

	Un.	Quantité	P. U. en €	P.T. H.T. en €
INFORMATION				
<p>SUR LES QUANTITES PORTE DANS LE PRESENT CADRE DE BORDEREAU DE PRIX</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ - Le présent cadre de décomposition des prix unitaires du montant forfaitaire des travaux est donné à titre indicatif. - Les entreprises sont tenues de répondre sur le présent cadre de décomposition des prix unitaires établi par le Maître d'Oeuvre. - Toutefois, les entreprises sont tenues de vérifier les quantités proposées afin de s'assurer de leur exactitude et de les rectifier si nécessaire. 				
1 MENUISERIE EXTERIEURE BOIS				
1.1 GENERALITES				
1.1 1	■ Généralités sur les menuiseries et ensembles menuisés extérieures	Pm		
1.1 2	■ Information à l'Entreprise sur la dimension des baies et des menuiseries extérieures	Pm		
1.2 CHASSIS FIXE				
Châssis fixe vitré				
1.2 1	■ - Dimensions : 500 mm x 600 mm de Ht. - Compris finition par 3 couches de lasure	Un	1	
1.3 PORTES EXTERIEURES				
Porte extérieure pleine, Coupe-Feu 1 Heure				
1.3 1	■ - A 1 Vantail ouvrant sur "L'intérieur" - Porte de degré Coupe-Feu de 1 Heure - Dimensions : 1 100 mm x 1 900 mm - Compris finition par 3 couches de lasure	Un	1	
Total de la page :				

Aménagement d'une chaufferie dans un bâtiment existant à Noidans-le-Ferroux

Lot N°02 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS
Récapitulatif

Page	Montant HT
Page : 1	
Total Lot N°02 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS en Euros Montant HT Montant TVA (19.6%) Montant TTC	